COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

Etaient présents:

Julien BEAUME, Marcel COUDÈNE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABRÈGES, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absents: Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Colin COMBE

Absents excusés:

Céline GABRIEL est absente excusée, elle a donné procuration à Marie-France FABRÈGES.

Bernard GANDON est absent excusé, il a donné procuration à Olivier SPRIET.

Alain MOREELS est absent excusé, il a donné procuration à Marcel COUDÈNE.

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR:

✓ FINANCES

- Tarifs de la fourniture de chaleur Nouvelle chaufferie
- Taris des repas de cantine pour 2023
- Subvention concours de pétanque

✓ INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du mercredi 26 octobre 2022 ouverte à 20h35.

Elle indique que nous sommes 8, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABRÈGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 29 septembre 2022.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Tarifs vente de la fourniture de chaleur - Nouvelle chaufferie

Rapporteur: Florian MÉJEAN

La Commune de Montpezat sous Bauzon a décidé de la construction d'une nouvelle chaufferie qui dessert la médiathèque, la mairie ainsi que les logements communaux sis à l'Esplanade de l'Hôtel de Ville.

La mise en route de cette chaufferie est effective depuis le 15 Octobre 2022. Aussi, Monsieur Florian MEJEAN présente au conseil municipal le mode de calcul permettant d'établir le prix de l'énergie fournie par la chaufferie aux granulés.

Le coût qui sera demandé aux utilisateurs pour la période de chauffe 2022-2023 se décompose en deux parties, à savoir :

Pour les bâtiments communaux (Mairie et Médiathèque)

- R1 La consommation: 115.50€ HT/MWh

- R2 L'abonnement : 95.90€ HT/kW.

Pour les logements communaux

- R1 La consommation: 115.50€ HT/MWh

- R2 L'abonnement : 51.99 € HT/kW.

Les factures seront établies mensuellement et à terme échu.

La période de chauffe s'étale du 1er octobre de l'année au 31 mai de l'année suivante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

> APPROUVE les tarifs de fourniture de chaleur proposés ci-dessus pour la période de chauffe 2022-2023.

et

> AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant avec les différents bénéficiaires.

<u>Subvention – Concours de pétanque fête votive 2022</u>

Rapporteur: Olivier SPRIET

L'association « Les Copains d'Abord » s'est portée volontaire pour organiser le concours de pétanque qui a lieu chaque année lors de la fête votive et qui doit perdurer.

Afin de couvrir une partie des mises attribuées, l'association sollicite une subvention de 1 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal

> APPROUVE LE VERSEMENT d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les copains d'abord » pour le concours de pétanque organisé lors de la fête votive 2022.

Tarif cantine année 2023

Rapporteur: Laure Luzy

Le Conseil Départemental nous informe que le tarif applicable en 2023 sera porté à 4,40 €.

Madame Laure LUZY rappelle qu'en 2022, le tarif appliqué par le Département pour la restauration mise en place pour les collèges et pour les écoles primaires et maternelles avait été maintenu à 4,30 €.

A Montpezat, les familles payaient 4,10 € et les 20 centimes étaient pris en charge par la commune.

Le tarif pour les familles a été maintenu à 4,10 € pendant plusieurs années, pour cela la mairie avait doublé sa participation en passant de 10 centimes à 20 centimes lors d'une délibération le 14 décembre 2020.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de maintenir la participation de la mairie à 20 centimes et de porter le tarif pour les familles à 4,20 €.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h30.

Madame le Maire, Marie-France FABRÈGES